

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

SCoT

SCoT VALANT PCAET

PLUi VALANT PLAN DE MOBILITÉ

PLUi



Compte-rendu
Réunion publique - 3 Décembre 2024
Présentation du PLUi valant Plan de Mobilité
de GrandAngoulême, avant son arrêt

Espace Georges Brassens, L'Isle d'Espagnac 18h00 - 20h15

Réunion publique de présentation du PLUi de GrandAngoulême valant Plan de Mobilité, avant son arrêt

Le 03/12/2024 – Espace Georges Brassens – 18h00 à 20h15



Intervenants

Tout au long de la soirée, différentes présentations et échanges ont eu lieu entre les habitants et les élus et représentant(e)s des services de GrandAngoulême (GA). Etaient présent(e)s :

Elus de GrandAngoulême, référents de la démarche Cartéclima !

- Michel GERMANEAU, Vice-Président en charge du transport public, GA
- Jean-Louis MARTIAL, Conseiller Délégué en charge des mobilités douces, GA
- Pascal MONIER, Conseiller Délégué en charge de l'aménagement durable du territoire (SCOT), nature et biodiversité
- Gérard ROY, Vice-Président en charge du développement économique
- Vincent YOU, Vice-Président en charge du PLUi, de la stratégie agricole et des circuits économiques de proximité, GA

Services de GrandAngoulême

- Jérémy DEJOIE, Responsable Gestion hydrographique et prévention des inondations, GA
- Aline DELATTE, Coordinatrice de la démarche *Cartéclima !*, GA
- Maïlys DEWILDE, Chargée de mission biodiversité, GA
- Céline RIBEYRE, Chargée de mission mobilité durable, GA
- Laëticia THOUMIRE, Cheffe de projet gestion quotidienne des zones d'activité, GA
- Bernard VERA, Direction de la planification urbaine, GA

La soirée était animée par Emmanuelle ESPUCHE, consultante concertation, Lisode

Introduction

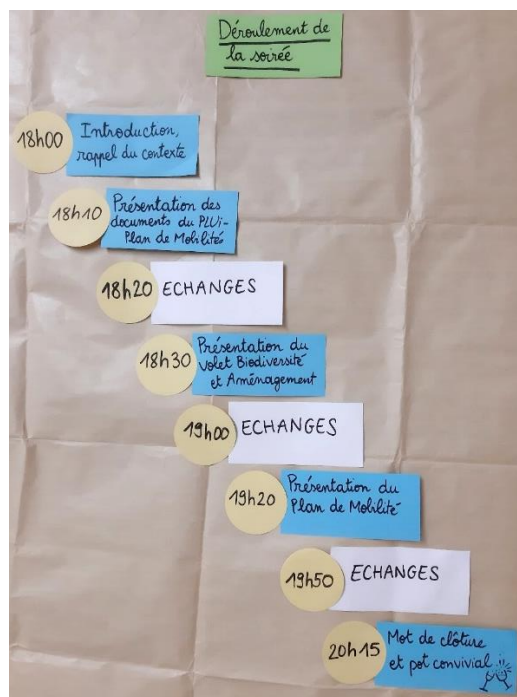
M. You a accueilli les participants. Plus de 70 personnes étaient présentes. Il a rappelé brièvement les objectifs de la démarche *Cartéclima !* et l'étape. **La présentation d'introduction est jointe à ce compte-rendu.**

Déroulé de la soirée

Emmanuelle a présenté le déroulement de la soirée aux participant(e)s :

Horaire	Etape
18h00 10min	Mot d'introduction, rappel du contexte <i>Cartéclima !</i> et du processus de la concertation <i>Déroulé de la soirée</i>
18h10 10mn	Présentation des éléments constitutifs du PLUi valant Plan de Mobilités PADD, règlement écrit, graphique, OAP etc.
18h20 10mn	Echanges
18h30 30min	Présentation du volet Biodiversité / Aménagement Constat : Etalement urbain des dernières décennies, et impacts négatifs Préserver et restaurer la Biodiversité Réduction de consommation Zones d'activités économiques > et process de définition Habitat > Les OAP, les villages EAU > Zones Humides, Eaux ENR > zonages dans le PLUi-M
19h00 20mn	Echanges
19h20 30 min	Présentation du volet Mobilités Les grandes priorités / Les axes et actions du POA Mobilités
19h50 25mn	Echanges
20h15	Mot de clôture et pot convivial





Agenda de la soirée. Déc. 2024, Lisode.

Présentation des documents constitutifs du PLUi et de ses volets « Biodiversité et aménagement »

Aline DELATTE a présenté le contenu du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, avec les différents documents qui le composent. Puis M. You, M. Monier, M. Roy, M. Vera, Mme Thoumire et M. Dejoie ont tour à tour présenté les conséquences du nouveau PLUi sur le territoire de l'agglomération d'Angoulême, avec un zoom particulier sur la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, ainsi que sur l'aménagement des zones d'activité économiques. **La présentation est jointe à ce compte-rendu.**



Temps d'échange

Durant les présentations les participant(e)s ont pu prendre des notes sur leurs questions et remarques. Puis un temps d'échange a été animé par Emmanuelle Espuche :

- Pour commencer, à chaque table les participant(e)s ont été invité(e)s à échanger durant 10mn sur leurs impressions vis-à-vis des présentations, et à identifier une principale remarque ou question à faire remonter en plénière.
- Puis durant 30mn, tour à tour, une personne de chaque table a pris la parole en plénière pour exprimer la réflexion de son groupe. Emmanuelle a pris en note les questions et a distribué la parole aux élu(e)s et aux représentants de GrandAngoulême pour répondre.

L'ensemble des échanges est restitué ci-après.



Temps d'échange entre participants avant les questions-remarques-réponses en plénière. Déc. 2024, Lisode.

QUESTIONS / REMARQUES	REPNSES / REACTIONS
<p>Comment concilier maintien de la biodiversité et installation d'un incinérateur ? Il est pertinent de préserver la biodiversité et les espaces naturels, mais est-ce compatible avec l'implantation d'une « Unité de Valorisation Energétique » qui émet des toxines dans l'air alors qu'on souhaite valoriser, d'un point de vue environnementale, le méandre de la Charente ?</p>	<p>P. MONIER : L'étude de l'installation d'une UVE sur le territoire de GA est portée en parallèle de la démarche <i>Cartéclima</i> ! par CALITOM. Cette étude est en cours, et l'avancement n'est pas suffisamment abouti pour une traduction dans les documents d'urbanisme à ce stade.</p> <p>Cette réunion publique n'est pas dédiée au débat sur le sujet de l'UVE. Les élus écoutent les arguments des uns et des autres mais ne se sont pas forgés une idée sur ce projet aujourd'hui. Ce projet est porté par CALITOM, établissement public externe, et non par GrandAngoulême. Actuellement les études sont en cours. La question de la gestion des déchets produits par les habitants du territoire reste un point important.</p>

QUESTIONS / REMARQUES	REponses / REACTIONS
	<p>Pour ce qui est du devenir du site de la SNPE : La biodiversité sur ce site, situé dans le méandre de la Charente, est un élément important. Il y a 70 ha aménageables et 200 ha de boisements qui resteront naturels, ce qui constituera un futur poumon vert, réservoir de biodiversité pour l'agglomération. L'aménagement de ce site sera à construire pour articuler la préservation de la biodiversité et le développement industriel.</p>
<p><i>Qu'entend-t-on par « friche » ?</i></p>	<p>B. VERA : Dans le contexte du PLUi-M, les friches qui sont prioritaires pour l'aménagement concernent les friches urbaines, c'est-à-dire les espaces déjà artificialisés qui serviront de ressources pour construire. L'aménagement de ces friches ne comptera pas en consommation d'espace Naturels Agricoles et Forestiers. Elles sont différentes des friches naturelles qui sont évidemment riches en biodiversité.</p> <p>P. MONIER : J'ajouterais que les friches sont la pierre angulaire de la sobriété foncière : nous visons à industrialiser le réinvestissement des friches, en étudiant un modèle économique de réinvestissement pérenne. Mais dans le cas où certaines friches ne sont pas économiquement viables, il faut envisager de les retourner à la biodiversité. GA fait référence/est précurseur sur le sujet des friches car nous avons réalisé le recensement des friches afin d'interroger leur devenir. Une étude est en cours sur les 2 000 friches du territoire (dont la Papeterie de Veuze à Magnac), nous en aurons les résultats dans quelques mois.</p>
<p><i>Que contiennent les nouvelles dispositions de préemption de terrains pour préserver la biodiversité ? Seront-elles contraignantes ?</i></p>	<p>B. VERA : Il s'agit d'une nouvelle règle du Code de l'urbanisme qui permet aux collectivités de préempter un terrain d'une certaine surface qui se trouverait dans la zone d'un espace naturel sensible ou d'un corridor écologique (lieu de circulation d'espèces). L'agglomération a développé un règlement d'intervention biodiversité pour accompagner et aider financièrement les communes dans l'acquisition de fonciers afin de préserver et développer ces espaces.</p>
<p><i>Quelle pourra être la gestion de ces aménagements pour la biodiversité ? Est-il prévu un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine ?</i></p>	<p>P. MONIER : C'est une très bonne question, les choses ne sont pas encore totalement définies, mais ce travail de gestion sera certainement appuyé par les acteurs de la gestion de l'environnement en effet. L'identification des espaces à gérer est nécessaire pour une meilleure protection et gestion : par exemple les ENS (espaces naturels sensibles) du Département (qui a des</p>

QUESTIONS / REMARQUES	REponses / REACTIONS
	<p>financements spécifiques pour cette mission – part départementale de la taxe d’aménagement) permet de mettre en place un plan de gestion ainsi qu’une déclinaison locale à créer avec les acteurs.</p> <p>Pour identifier et protéger les terrains à valeur écologique une étude est en cours, en coopération avec Charente Nature et la Fédération de pêche.</p>
<p><i>Si demain le PLUi gère les nouveaux projets avec le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en objectif, si je suis propriétaire d’une parcelle de 2000m² est-ce que j’ai le droit de le bitumer ?</i></p>	<p>B. VERA : Les abords des constructions sont gérés au moment du permis de construire et l’imperméabilisation de la parcelle sera contrôlée au regard du coefficient de pleine terre.</p> <p>Pour des parcelles qui abrite des constructions existantes, le coefficient de pleine terre inscrit dans le PLUi devra être respecté par le propriétaire qui interviendra sur les espaces non bâtis de son terrain mais le fait de bitumer un terrain indépendamment de la réalisation d’une construction ne fait pas l’objet d’une autorisation d’urbanisme ce qui rend le contrôle des règles du PLUi bien plus difficile.</p> <p>Le règlement précise le coefficient de « pleine terre » : c’est-à-dire 50% d’espaces perméables sur des terrains d’une surface supérieure à 500 m².</p>
<p><i>L’aménagement de haies dans les exploitations agricoles est seulement basé sur le volontariat. Comment inciter plus les exploitants à le développer ?</i></p>	<p>P. MONIER : Dans le règlement, les éléments de clôture sont définis. Nous promouvons la plantation de haies. Mais effectivement il faut être plus actif, mobiliser des budgets et nous donner les capacités d’accompagner sur le terrain. Dans les outils à mobiliser il y a l’acquisition foncière ou la préemption car c’est bien le propriétaire foncier qui peut agir.</p> <p>B. VERA : Pour protéger les haies dans le PLUi, il faut en premier lieu les préserver. C’est ce que prévoit le document graphique du PLUi. De plus dans les OAP (orientations d’aménagement et de programmation), qui sont définies sur tous les espaces constructible de plus de 2000m², les aménageurs devront planter des haies bocagères dès que la future zone à urbaniser est contiguë à un espace naturel ou agricole pour aménager une transition avec ces espaces.</p>
<p><i>En agrivoltaïsme il a été indiqué que les « cônes de vue » sont à préserver. Est-il prévu de faire une charte du photovoltaïsme pour le territoire de GrandAngoulême ?</i></p>	<p>B. VERA : Non il n’est pas prévu à ce stade de faire une charte. Un travail avec chaque commune a été fait pour identifier les paysages à préserver, en identifiant en quoi chacun de ces sites est exceptionnel. Les cônes de vue ont été définis avec les élus des communes.</p> <p>Un document cadre sur cette problématique est en cours d’élaboration par l’Etat et la Chambre d’Agriculture. La définition d’un « paysage préservé » est toujours subjective.</p>

Présentation du Plan de Mobilité

Une fois le 1^{er} temps d'échange terminé, M. Germaneau et Mme Ribeyre ont présenté le Plan de Mobilité co-construit par les services de GrandAngoulême, les partenaires, le Conseil de Développement et les acteurs et citoyens du territoire. **La présentation est jointe à ce compte-rendu.**

Suite à ce second temps de présentation, un 2^{ème} temps d'échange a été animé par Emmanuelle. Elles ont été prises en note et affichées.

QUESTIONS / REMARQUES	REPOSES / REACTIONS
<i>Je constate avec satisfaction que les commentaires et les avis du Conseil de Développement et des acteurs impliqués ont bien été pris en compte.</i>	R.A.S.
<i>Comment allez-vous concrétiser l'aménagement des 500 km prévus de piste cyclable ? Comment contractualiser avec les communes ?</i> <i>Est-ce qu'une concertation est prévue pour les aménagements vélo, pour améliorer certains aménagements existants ?</i>	JL. M : Il existe un fonds de concours pour accompagner les communes. Les itinéraires principaux seront priorisés. Pour le moment l'agglomération n'a pas la compétence des Aménagements Cyclables, c'est à l'étude. M. GERMANEAU : GrandAngoulême joue un rôle d'aide à l'ingénierie pour les communes, sans faire d'ingérence. Cela permet aussi d'avoir une vision globale d'aménagement pour créer de la cohérence intercommunale sur le territoire. Nous avons noué un partenariat technique et financier avec le Conseil Départemental de Charente (CD16). Par exemple nous aménageons la RD72 de Trois-Palis à Angoulême. Des échanges avec le Département sont prévus pour collaborer sur l'aménagement (Le financement se fera à hauteur de 30 % par le Département, 35% par GA, 35% à la charge de la commune).
<i>J'ai des inquiétudes vis-à-vis du financement des futurs aménagements cyclables et de bus au vu de l'actualité, avec les réductions de budgets des collectivités...</i>	M. GERMANEAU : Aujourd'hui, les aménagements cyclables et le développement de la pratique du vélo sont une priorité pour GrandAngoulême. Demain, lorsqu'une commune va refaire une route, il faudra l'aménager en tenant compte des pistes/voies cyclables. C'est la priorité du mandat, et du PLUi-M.
<i>Pourrait-on mieux inciter ou plus contraindre les automobilistes pour réduire la place de la voiture en accompagnant le report vers d'autres modes de transport ?</i>	M. GERMANEAU : Par expérience nous savons que la contrainte n'amène pas de résultat. Nous privilégierons la diminution de la place de la voiture par le choix de certains aménagements, qui pourront être discutés avec la population.

QUESTIONS / REMARQUES	REPOSES / REACTIONS
<p><i>Dans le zonage y aura-t-il des cheminements et/ou des emplacements prévus pour la randonnée ?</i></p>	<p>M. GERMANEAU : Il y a un nouveau fonds de concours pour la création de cheminements doux.</p> <p>Un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée existe et permet de préserver et de développer les chemins dans les forêts, les chemins de grandes randonnées, les pistes de VTT... Il y a un enjeu de protection des chemins existants, et un enjeu de création de nouveaux cheminements doux partagés.</p>
<p><i>Nous manquons de protection pour les cyclistes sur l'axe routier qui va vers le BLOC (site d'escalade et de loisirs). Beaucoup de familles y circulent et après avoir dépassé le pont et le tunnel ça devient un vrai coupe-gorge.</i></p>	<p>M. MARTIAL : Il s'agit d'une route départementale. La commune de Gond-Pontouvre y travaille avec le Département.</p>
<p><i>Visiblement ce n'est pas le lieu ici de parler de l'incinérateur. Pourtant nous avons parlé de préserver la biodiversité, de moins polluer avec les mobilités douces, d'aménagement durable et d'infiltration de l'eau. Merci de m'avoir écoutée.</i></p>	<p>R.A.S.</p>

Mot de clôture et temps convivial

A la fin du temps d'échange, M. You a clôturé la réunion en remerciant les participant(e)s pour leur participation, et l'ensemble des acteurs ayant contribué à la construction du PLUi-M. Il a annoncé les prochaines dates d'arrêt des documents.

Un pot a été organisé pour poursuivre les échanges dans un cadre informel.